



Communiqué de presse de l'Association Française de Science Politique (AFSP) du 11 mai 2026

Non au financement des universités sur le dos des étudiant-es étranger-es

Par ce communiqué en date du 11 mai 2026, l'AFSP entend réagir aux annonces du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (ESRE) sur l'accueil des étudiant-es internationaux extra-communautaires et la généralisation de l'application de droits différenciés.

En dévoilant le 21 avril dernier un nouveau plan baptisé "Choose France For Higher Education", destiné à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, le ministre de l'ESRE a annoncé des droits d'inscription majorés à l'égard des étudiant-es extracommunautaires, soit 2 895 euros par an en licence (contre 178 euros pour un-e étudiant-e français-e ou originaire de l'Union européenne) et 3 941 euros l'année en master (contre 254 euros).

Le ministre Philippe Baptiste entend mettre fin à ce qu'il considère comme des exonérations massives des droits d'inscription à l'université pour les étudiant-es étranger-es et annonce que cette mesure a vocation, d'ici deux à trois ans, à rapporter environ 250 millions d'euros par an aux universités.

L'AFSP s'inquiète vivement de cette annonce du ministère qui reviendrait, d'une part, à faire payer une partie de son propre désinvestissement dans les universités aux étudiant-es étranger-es et, d'autre part, à produire un puissant effet d'éviction pour les étudiant-es les plus précaires ou venant des pays les plus défavorisés.

L'AFSP considère qu'il s'agit là d'une option politique inefficace, injuste et largement discriminatoire.

N'est-il pas en outre contradictoire de faire payer 16 fois plus cher à l'ensemble des étudiant-es extra-communautaires alors qu'on cherche à en accueillir 500.000 ? À moins que cette politique ne dissimule un changement de paradigme, privilégiant une sélection par les ressources financières au détriment de l'ouverture de nos universités.

Dans de nombreuses universités et depuis des années, les personnels académiques refusent ou dénoncent déjà toute augmentation des droits d'inscription pour les étudiant-es extra-communautaires, considérée comme une rustine discriminatoire à l'égard d'un public qui doit déjà faire face à de nombreuses difficultés. Les étudiant-es étranger-es demeurent en effet très exposé-es à la précarité, comme le rappellent les dernières enquêtes de la Fage et de l'UNEF, a fortiori dans un contexte où la suppression des APL pour les étudiant-es internationaux extra-communautaires non-boursier-es doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet. Ils et elles représentent plus de 60% des bénéficiaires des épiceries solidaires étudiantes, cumulent les difficultés administratives et subissent de plein fouet la crise du logement, les obligeant souvent à se sur-salarier pour survivre.

L'AFSP entend rappeler que l'accès à nos universités des étudiant-es internationaux extra-communautaires est un facteur de richesse pour l'ESR en général et un élément déterminant pour l'influence académique et scientifique de notre pays.

Elle appelle donc le ministère à renoncer à la généralisation de l'application de droits différenciés pour les étudiant-es internationaux extra-communautaires, comme à toute autre mesure contraire aux valeurs humanistes d'accueil et d'ouverture de nos universités. Elle exige également de mettre un terme définitif au sous-financement chronique de nos universités.

Paris, le 11 mai 2026.